

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 10 juin 2020

---

**N° 37/ 2016-2021**

Présidence de **M. Laurent PELLEGRINO**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

**DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

- Procès-verbal de la séance du 4 mars (reçu par voie postale antérieurement)
- Courrier indiquant les directives sanitaires à suivre avant et durant la séance
- Communication de la Municipalité N° 21/6.20 – Rapport concernant les demandes d'autorisations générales
- Préavis municipal N° 19/6.20
- Préavis municipal N° 23/6.20
- Préavis municipal N° 24/6.20
- Rapport de la Municipalité N° 25/6.20
- Rapport de la Municipalité N° 26/6.20
- Rapport de la Municipalité N° 27/6.20
- Rapport N° 6/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 6/3.20
- Rapport N° 11/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 11/5.20
- Rapport N° 14/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 14/5.20
- Rapport N° 16/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 46/12.19
- Rapport N° 17/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 43/11.19
- Rapport N° 18/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 44/12.19
- Rapport N° 20/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 45/12.19
- Rapport N° 21/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 21/5.19

- Rapport N° 22/6.20 de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 22/6.20
- 

## 1. Appel

96 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.  
**75 sont présents** (trois seront présents suite à leur assermentation)  
21 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **BELLEUX Marie-France, BUCHER Sylvio, DE BELLIS Giancarlo, DECOSTERD Eric, DELLWO BAUER Katharina, DREYFUS Catherine, DUPONTET Aline, FAY Sylvie, FEHLMANN Sacha, FRANCILLON Thierry, FURHOFF Michaël, GAILLARD Benjamin, HUGONNET Christian, LEPORI Xavier, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Eusébio José, REY Lucien, SCHUMACHER Cathy, SENOO Koffi, TONDA Pierre, VALLOTTON Jacqueline**

## 2. Démission de trois Conseillères communales.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** lit la lettre de Mme Alice de Benoit du groupe de l'Entente morgienne et Vert'Libéraux. Mme de Benoit est entrée au Conseil communal le 14 juin 2016, a participé à 7 commissions et a été membre de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts (COREC).

Lecture de la lettre de démission de Mme Léa Moreau Shmatenko du groupe des Verts. Mme Moreau Shmatenko est entrée au Conseil communal le 5 décembre 2018 et n'a participé à aucune commission.

Lecture de la lettre de démission de Mme Valérie Merino de Tiedra du groupe du Parti socialiste et indépendants de gauche. Mme Merino de Tiedra est entrée au Conseil communal le 7 novembre 2018, elle a participé à une commission.

## 3. Assermentation de trois Conseillers communaux.

Le Bureau a élu dans sa séance extraordinaire du 4 mai 2020, par vidéoconférence M. Alexandre Ganna en remplacement de M. Cyril Nussbaum pour le groupe UDC.

Il a élu dans sa séance extraordinaire du 13 mai 2020, par vidéoconférence M. Raymond Laederach en remplacement de Mme Alice de Benoit pour le groupe de l'Entente morgienne et Vert'Libéraux.

Enfin dans sa séance ordinaire du 5 juin 2020, le Bureau a élu, par vidéoconférence, M. Michel Reynolds en remplacement de Mme Léa Moreau Shmatenko pour le groupe des Verts.

Les nouveaux Conseillers prêtent serment selon le protocole en vigueur et rejoignent les rangs de l'assemblée. Leurs voix seront prises en considération lors des votes.

#### **4. Nomination de plusieurs membres à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts (COREC)**

- a) M. Yves MENETREY propose la candidature de M. Richard Bouvier en tant que membre de la COREC, en remplacement de Monsieur Steven Kubler, pour le groupe PLR. L'élection est tacite.
- b) Mme Catherine HODEL, propose la candidature de M. David Guarna, pour remplacer Mme Alice de Benoit comme membre de la COREC. L'élection est tacite. Mme Catherine Hodel se présente comme suppléante pour reprendre le poste que David Guarna occupait.
- c) M. Yves MENETREY propose la candidature de M. Jean-Hugues Busslinger en remplacement de Madame Dominique Kubler-Gonvers, en tant que membre suppléant à la COREC, pour le groupe PLR. L'élection est tacite.

#### **5. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'ERM**

- a) M. Yvan CHRISTINET propose la candidature de Mme Claudine Dind afin de remplacer Mme Mélanie Blanchard pour le groupe des Verts. L'élection est tacite.
- b) **Nomination d'un délégué ainsi que d'un délégué suppléant au conseil intercommunal de la PRM.**

M. Yves MENETREY, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Pierre Marc Burnand en remplacement de M. Steven Kubler. M. Pierre Marc Burnand était suppléant c'est Mme Dominique Kubler Gonvers qui reprendra cette fonction.

- c) Mme Ludivine GUEX démissionnaire, propose la candidature de M. Josef Weissen pour repourvoir au poste de suppléant au conseil intercommunal de la PRM.

## 6. Approbation de l'ordre du jour

- Modification au Point 18 le postulat est au nom du Groupe des Verts et pas au nom de M. Pascal Gemperli.
- Point 20 nouveau : Interpellation PLR relative aux « Conséquences du COVID-19 sur les finances de la Ville de Morges ? ». Dépôt et développement.
- Point 21 nouveau : Interpellation PRL relative aux « Conséquences du COVID-19 sur les finances sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement. Dépôt et développement.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Démission de trois Conseillères communales.
3. Assermentation de trois Conseillers communaux.
4. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts (COREC).
5. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'ERM.
6. Approbation de l'ordre du jour.
7. Approbation du procès-verbal du 4 mars 2020.
8. Communications du Bureau.
9. Intervention de M. le Syndic.
10. Communications de la Municipalité.
11. Élection du/de la Président-e.
12. a) Élection du/de la Vice-Président-e.  
b) Élection du/de la deuxième Vice-Président-e
13. a) Élection des deux scrutateurs-trices.  
b) Élection des deux scrutateurs-trices suppléants-es
14. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat Frédéric Eggenberger et consorts "30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied !" (Présidence PSIG).

## 15. Préavis de la Municipalité :

- N° 9/4.20 Réponse au postulat de David Guarna "Encourager l'utilisation des vélos en libre-service", (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 19 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence ;
- N° 10/5.20 Demande d'un crédit de CHF 498'000.00 TTC pour le remplacement des bornes d'électricité et du réseau électrique au port du Château et la pose de bras d'amarrages sur les estacades B et C au port du Petit-Bois, (Présidence Verts) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 14 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence ;
- N° 11/5.20 Demande d'un crédit de CHF 118'000.00 TTC pour l'entretien des arbres et cordons boisés et pour l'amélioration des conditions de vie des arbres en ville, (Présidence PSIG) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 20 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence ;
- N° 14/5.20 Adoption de la Zone réservée du Sud-est morgien, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 11 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence ;
- N° 15/5.20 Demande d'un crédit de CHF 425'000.00 TTC pour le remplacement et le renforcement des infrastructures souterraines au chemin de la Venardaz, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit, (Présidence UDC) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 11 juin 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond-Bosson 14 ;
- N° 19/6.20 Adoption de la Zone réservée du Bourg et Jardins, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 17 juin 2020, à 18h30, salle des Pas perdus ;
- N° 23/6.20 Demande d'un crédit de CHF 411'000.00 TTC pour l'implémentation d'un Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), (Présidence VER) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 25 juin 2020, à 18h30, salle des Pas perdus ;
- N° 24/6.20 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'300'000.00 TTC au préavis  
 N° 20/5.19 pour couvrir les coûts correspondant au rafraîchissement de l'air du Théâtre et à ventilation des espaces de cuisine de Beausobre IV, (Présidence EM) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 16 juin 2020, à 18h30, salle cafétéria, Hôtel de Ville ;
- N° 25/6.20 Bilan de l'activité rattachée au poste de délégué à la promotion économique, (Présidence PSIG) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 22 juin 2020, à 18h30, salle des Pas perdus ;
- N° 26/6.20 Réponse de la Municipalité au postulat du groupe PSIG "Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain", (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
 lundi 22 juin 2020, à 18h30, salle cafétéria, Hôtel de Ville;
- N° 27/6.20 Réponse à la motion du groupe PSIG "Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions", (Présidence VER) – 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
 mardi 25 août 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond-Bosson 14 ;

## 16. Rapports de commissions :

- N° 6/6.20 Demande d'un crédit de CHF 558'000.00 TTC pour l'aménagement des zones 7 à 10 du cimetière du Molliau et pour sa transition vers un cimetière paysager ;
- N° 11/6.20 Demande d'un crédit de CHF 118'000.00 TTC pour l'entretien des arbres et cordons boisés et pour l'amélioration des conditions de vie des arbres en ville ;
- N° 14/6.20 Adoption de la Zone réservée du Sud-est morgien ;
- N° 16/6.20 Modification d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 1188 de la Commune de Morges et d'une aide financière à la société coopérative de la Cité des Philosophes pour d'importants travaux de rénovation et l'agrandissement de l'immeuble sis au chemin du Buvelot N° 18-20 ;
- N° 17/6.20 Demande d'un crédit de CHF 4'040'000.00 pour une prise de participation dans le projet de rénovation de la station de traitement d'eau potable de St-Sulpice et l'adaptation du système de télégestion, subvention ECA non déduite ;
- N° 18/6.20 Demande d'un crédit de CHF 218'000.00 pour le réaménagement du Jardin de Seigneux ;
- N° 20/6.20 Demande d'un crédit de CHF 708'500.00 TTC, soit CHF 629'500.00 en 2020 et CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins, de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, ainsi que la construction d'une station de charge pour véhicules électriques ;
- N° 21/6.20 Réponse à la motion Laure Jatton et consorts « Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales ».
- N° 22/6.20 Réponse au postulat du Groupe PLR "De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments".

17. Interpellation du groupe des Verts "Donnons plus de perspectives à nos jeunes" – Développement et réponse de la Municipalité.
18. Postulat Pascal Gemperli "Une charte éthique pour la promotion économique morgienne" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
19. Postulat du groupe PSIG "Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
20. Interpellation PLR relative aux « Conséquences du COVID-19 sur les finances de la Ville de Morges ? »

21. Postulat du groupe PLR « Les conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique ».
22. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
23. Questions, vœux et divers.

## 7. Approbation du procès-verbal du 4 mars 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque et son auteure en est remerciée.

## 8. Communications du Bureau

- Pour rappel, notamment aux nouveaux élus du Bureau, la passation des pouvoirs aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 18h30. Une convocation sera envoyée.
- Deux séances du Conseil communal sont agendées au mois de septembre, le 2 pour la gestion et les finances et le 16 pour les préavis et rapports divers.
- Le Greffe municipal nous a informé que la séance de présentation de modifications des statuts de la PRM aura lieu le jeudi 18 juin à 18h30 à la salle Léman à Riond Bosson. Il s'agit d'une commission dont le nombre de commissaires a été fixée à 9 membres, la présidence revient au groupe PSIG.

### Les commissaires nommés sont :

Maria Grazia VELINI, Josef WEISSEN, Ludivine GUEx, Béatrice GENOUD MAURER, Pierre Marc BURNAND, Sacha FEHLMANN, Catherine HODEL, Patricia DA ROCHA, Pascal GEMPERLI.

- **M. le Président Laurent PELLEGRINO** lit son discours de fin de mandat :

*« Il est de coutume que le Président fasse une rétrospective de son année passée au perchoir. Bien évidemment, le fait marquant de cette année fût les 3 derniers mois passés confinés à cause de cette pandémie... Plus de séance, plus d'assemblée générale, plus de cocktail dinatoire, plus de discours à prononcer ni de main à serrer.*

*Un président, errant seul chez lui... qui a le droit de faire ça à un président !!!*

*Pourtant, tout avait bien commencé, un premier août ensoleillé à transpirer dans un costume tout neuf, un nombre important de votation et d'élection avec le privilège de pouvoir se lever à l'aube le dimanche matin.*

*Durant la période trop courte où j'ai pu exercer la fonction, j'ai apprécié la qualité de vos débats dans notre parlement qui ont toujours été courtois et respectueux. Je tenais à vous en remercier ce soir.*

*Le contact direct avec la population et les diverses sociétés ont été très enrichissants et m'ont permis de mieux comprendre les attentes de chacune et chacun.*

*Je souhaite également remercier les membres du bureau. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous et j'ai été particulièrement impressionné par votre efficacité lors des dépouillements.*

*Je souhaite à la personne qui va me succéder d'avoir la même dream team.*

*Le prochain président ou présidente du Conseil sera le premier du monde d'après... ce qui fait de moi, le dernier président du monde d'avant et ça fiche un coup de vieux !*

*Je vous remercie de votre attention. »*

## **9. Intervention de M. le Syndic**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs,*

*C'est pour la Municipalité un réel plaisir de vous retrouver, toutes et tous, en ce mercredi 10 juin 2020. Je vous salue chaleureusement, et j'espère que vous allez bien, que vous n'avez pas été atteints dans votre santé, ni vous, ni vos proches et vos familles.*

*La reprise des activités du Conseil communal de Morges marque de façon tangible la fin d'une période que personne n'avait imaginé vivre ici; des moments difficiles et singuliers qui ont ébranlé notre pays, et bien plus que cela, le monde, dans son ensemble.*

*Avec à ce jour plus de 6 millions et demi de cas recensés de coronavirus et 400'000 décès, la pandémie que nous vivons marquera l'histoire de notre temps. La Suisse a été durement frappée par la maladie, avec quelque 30'000 personnes infectées et 2000 décès. Le canton de Vaud a été particulièrement touché, mettant à l'épreuve notre système sanitaire, qui a heureusement pu faire face à cette sévère vague de pandémie.*



*Ce sont durant les derniers jours de février et les premiers jours de mars que la Municipalité, tout comme vous, a pris conscience de la gravité de la situation. La période a été marquée par une avalanche d'annulations de manifestations, brisant net, pour notre commune, le réveil printanier auquel elle se préparait.*

*C'est dès ce moment que le pilotage de la crise par la Confédération et les Cantons est passé sous un régime exceptionnel, permettant à nos institutions d'adapter leur fonctionnement, mais surtout à notre pays, par voie d'ordonnances et de décrets, de prendre des décisions pour protéger la population suisse en première priorité.*

*Dans ce paysage institutionnel inédit, les communes ont eu elles aussi un rôle majeur à jouer, en devenant les ambassadrices du terrain, et en appliquant les consignes fédérales et cantonales, dans des moments où il a fallu parfois chercher la meilleure interprétation et faire preuve de pragmatisme et de cohérence, dans le cadre de prises de décisions quotidiennes.*

*En 2015, souvenez-vous, la Municipalité proposait au Conseil communal de mettre sur pied un dispositif de gestion de crise à l'échelon communal, proposition acceptée à l'époque. Ainsi, depuis lors, la Ville de Morges bénéficie d'une structure de gestion de crise dotée d'une équipe mobilisable au sein de l'administration communale et de services de sécurité publique, et de locaux adaptés à RB14.*

*C'est donc cette cellule qui a été activée au début du mois de mars, et qui a eu la lourde charge de conduire et de coordonner pour la Municipalité toutes les étapes de la crise du coronavirus durant les semaines écoulées. Cette cellule est d'ailleurs toujours en activité, quoique réduite aujourd'hui. J'aimerais ici, en votre nom et au nom de la Municipalité, adresser un immense merci à cette équipe de femmes et d'hommes qui se sont investis, croyez-moi sans compter, pour permettre à la Ville de Morges de traverser cette crise, dans les meilleures conditions possibles. Avec à l'esprit, le souci constant d'appliquer les directives supérieures et de proposer à la Municipalité les décisions adéquates.*

*Il faut garder à l'esprit que nous avons vécu dans un régime de crise et d'exception. La Municipalité a dû prendre des décisions très difficiles, en sachant qu'elles seraient parfois incomprises, ou considérées comme exagérées, ou, à l'inverse, insuffisamment courageuses. La notion de proportionnalité a guidé le travail de l'Exécutif durant toutes ces semaines. Parmi les décisions affectant particulièrement la population morgienne, la fermeture de l'administration communale, l'annulation du marché et la gestion des espaces publics ont fait l'objet de longues pesées d'intérêt. Mais ces arbitrages ont toujours été guidés par la responsabilité de protection sanitaire.*

*Dans le même ordre d'idée, le suivi des chantiers de la Ville a fait l'objet de concertations entre les milieux patronaux, les syndicats et la commune, afin, là aussi, de sauvegarder au mieux l'activité économique et la santé des travailleurs.*

*Les structures d'accueil de l'enfance ont maintenu toute ou partie de leur activité, au gré des décisions cantonales, et je tiens ici à saluer le personnel pour sa souplesse et sa collaboration.*

*De jour et jour, des structures de solidarité se sont mises en place. Citons l'initiative de la Jeune Chambre Internationale qui a créé une plateforme de soutien aux commerçants, plateforme à laquelle la Ville s'est associée; et citons aussi les actions d'entraide des Scouts, du Parlement des Jeunes et du service de cohésion sociale, qui ont facilité le quotidien des personnes démunies et vulnérables.*

*Dans un contexte où l'administration communale était fermée, la communication a joué un rôle essentiel, lien permanent entre la population et la commune. Je relève l'immense travail effectué par la cellule de communication, qui a maintenu et développé le contact sur les plateformes numériques de la ville, que ce soient les sites internet ou les réseaux sociaux, et qui ont fait l'objet de sollicitations intenses.*

*La Municipalité a également pris rapidement des décisions en faveur de l'économie locale, pour tenter d'améliorer les conditions-cadre des acteurs de différentes branches. La communication écrite éditée au mois de mai vous a renseigné sur ces démarches.*

*La vie municipale s'est poursuivie dans ce contexte. Aucune séance de municipalité n'a été annulée; bien au contraire. L'activité s'est poursuivie, par vidéoconférence. Les collaboratrices et collaborateurs ont travaillé à distance, permettant à la commune de maintenir une partie de son activité. J'adresse un merci particulier aux équipes de la propreté urbaine et de la conciergerie, qui ont maintenu et renforcé leur travail sur le terrain, tous les jours, malgré les risques auxquels ils étaient exposés.*

*Aujourd'hui, la vie a repris son cours, mais pas tout à fait comme avant. La crise sanitaire n'est pas terminée et il est de notre responsabilité de maintenir de la prudence. Ainsi, la réouverture des infrastructures sportives nécessite toujours une approche de protection sanitaire, et la rentrée des institutions culturelles est encore soumise à de nombreuses incertitudes. Les manifestations et les activités événementielles ont été touchées de plein fouet. La Municipalité devra évaluer la nature de son soutien, et proposera rapidement un préavis auprès de votre Conseil.*

*Il est, évidemment, trop tôt pour calculer précisément l'impact financier de cette crise sur la commune, mais il est certain que les conséquences se ressentiront durant des mois, voire des années. Le rôle de notre collectivité publique, au cœur du système socio-économique, méritera une réflexion approfondie et une adaptation régulière.*

*Cette crise offre, peut-être, finalement, une chance d'envisager notre quotidien de façon un peu différente. Je songe à notre rapport au télétravail, expérience que nous avons tous faite, à celui de la mobilité et de la réappropriation de l'espace public, notamment. Cette crise pourrait nous inciter, collectivement à être visionnaires, à avoir envie de porter un regard nouveau, mais sans idéalisme, sur certains aspects des choses, que nous croyions acquises ou inébranlables.*

*L'avenir nous dira dans quelle direction diriger nos pas, mais une chose demeure heureusement: la solidité de nos institutions nous permettra, comme avant, de choisir notre direction, ensemble, pour le bien de notre communauté.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

## 10. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce plusieurs communications dont voici la teneur :

### Fonds de soutien à l'économie locale

**Madame la Municipale Mélanie WYSS** s'exprime en ces termes :

*Alors que la crise sanitaire semble toucher à sa fin, la crise économique prend place. Le grand confinement<sup>1</sup> qui s'est étalé du 16 mars au 11 mai 2020, a causé des dommages au tissu économique morgien. De nombreuses entreprises ont tout simplement dû fermer sur ordonnance fédérale<sup>2</sup>. Parmi celles ayant eu le droit de poursuivre leur activité, la majorité ont tout de même dû faire face à une chute de leurs revenus.*

*Des spécialistes estiment ainsi que l'économie suisse se contractera de 5.5% sur l'année 2020<sup>3</sup>. Cela entraînera inévitablement des faillites et son corollaire : une augmentation significative du chômage. A cet égard, la situation de l'événementiel et des commerces et restaurants est particulièrement alarmante. Selon un récent sondage mené à Morges par le Service de la promotion économique, il semblerait que 60% des entreprises aient subi une chute de leur chiffre d'affaires d'au moins 80% pendant la période de confinement tandis que 60% ont profité des mesures de RHT et des APG. Enfin, 28% ont obtenu des prêts de la Confédération.*

*Il est pour l'heure prématuré de tirer un véritable bilan des effets de cette crise sur notre tissu économique. Cependant, consciente de l'enjeu, la Municipalité n'a pas attendu pour réagir et plusieurs mesures ont été prises pour soutenir notre économie locale. On citera notamment :*

- exonération pendant 3 mois de l'encaissement des taxes et émoluments pour les commerces, étalagistes du marché et restaurants ou autres ayant dû fermer ;
- maintien des subventions culturelles, sportives et sociales ;
- suspension du délai de remboursement des prêts pour une période de 3 mois pour les entreprises en ayant fait la demande ;
- octroi d'un délai de 3 mois supplémentaires pour les personnes morales débitrices de la Ville ;
- distribution d'un kit de protection à chaque entreprise ;
- augmentation de 20% de la valeur de chaque bon acheté en faveur d'un commerçant morgien ;
- augmentation de la surface des terrasses lorsque cela est possible ;
- abandon de 75% du loyer des commerçants dont les locaux appartiennent à la Ville et ce pour une période de deux mois.

---

<sup>1</sup> Cf. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand\\_Confinement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_Confinement)

<sup>2</sup> Cf. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html>

<sup>3</sup> Cf. <https://kof.ethz.ch/fr/previsions-indicateurs/previsions/previsions-conjoncturelles.html>

*Il apparaît désormais que l'ampleur de la crise dépasse les premières estimations. En conséquence, des mesures d'une plus grande intensité sont nécessaires si l'on souhaite éviter des ravages économiques et sociaux. Dans le même temps, force est de constater qu'il n'est actuellement pas possible de préciser plus en détail les contours des mesures nécessaires. En effet, les prévisions quant à l'évolution de la crise sont particulièrement difficiles.*

*Par conséquent, la Municipalité étudie actuellement la possibilité de la création d'un fonds de soutien à destination des entreprises comme des manifestations. Ce préavis d'urgence sera soumis à l'examen de la Commission des finances à la fin de l'été, ce qui devrait permettre au Conseil communal de prendre une décision dans sa séance du 2 septembre prochain. La constitution de ce fonds doit permettre à la Ville d'agir rapidement et de manière efficace lorsque cela est nécessaire. Un règlement d'utilisation sera soumis au Conseil communal, précisant le cadre général et les modalités d'utilisation de ce fonds.*

### **Mise à l'enquête publique des projets de réaménagements des espaces publics secteurs rue du Sablon, rue Centrale et périmètre des arrêts de bus de la rue de la Gare**

**M. le Municipal Eric ZUGER** s'exprime en ces termes :

*« À partir du 19 juin 2020 la Municipalité mettra à l'enquête publique les projets de réaménagements des espaces publics comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et le périmètre des arrêts bus de la rue de la Gare, soit entre la rue du Sablon et l'accès à la place de la Gare.*

*Pour rappel en avril 2018, les habitants et usagers de l'espace public étaient conviés à se projeter dans l'aménagement futur de la rue du Sablon. Espaces de dialogue, jeux construits par les enfants de l'école du Square Central et diverses animations avaient permis d'échanger et d'expérimenter ce que pourrait être la rue du Sablon de demain.*

*Cette étape du réaménagement des espaces publics « Morges Gare-Sud » suit de près la récente enquête concernant le projet de giratoire Pâquis-Yersin visant l'adaptation de l'aménagement de ce carrefour afin de permettre un accès de qualité à ce nouveau quartier et au bâtiment Incyte, entièrement réhabilité.*

*Cette étape accompagne les projets de développement immobilier en cours de réalisation que sont le Quartier des Halles et l'Îlot Sud.*

*Désenclavés, agrandis, végétalisés : la réorganisation des espaces publics est l'occasion de redéfinir leur fonctionnement et leur usage, ainsi que les principes d'ancrages aux rues avoisinantes pour proposer une plateforme multimodale performante et garantir la fluidité des déplacements en soutenant à la mobilité douce.*

*Elle est la pièce centrale des réflexions de la Municipalité concernant l'accessibilité multimodale du centre-ville de Morges et traduit ses objectifs :*

- *Proposer un aménagement d'espace public de qualité ;*

- *Écouler le trafic prévu par le Plan directeur localisé à la mise en service du quartier ;*
- *Permettre une accessibilité multimodale conforme aux objectifs du Plan directeur localisé et aux règles du Plan partiel d'affectation « Morges Gare-Sud » ;*
- *Résoudre les problèmes de sécurité rencontrés aux carrefours ;*
- *Améliorer les continuités cyclables et piétonnes en transit et en accès au quartier, en particulier depuis le centre-ville.*

*Sous réserve de l'obtention des autorisations et du crédit d'investissement par voie de préavis, la réalisation de ces projets est planifiée dès l'été prochain. »*

---

### **Bandes cyclables et fermeture dominicale estivale des quais**

**M. le Municipal Eric ZUGER** s'exprime en ces termes,

*« Le 2 juin 2020, lors de la conférence de presse du Conseil d'Etat, celui-ci a indiqué que la mobilité était l'un des enjeux du déconfinement. Le Canton de Vaud a élaboré un plan d'actions dans lequel le vélo figure en bonne place. D'ici à l'été, 100 kilomètres de tronçons de routes cantonales hors traversée de localité seront aménagés avec des bandes cyclables provisoires. Les communes sont appelées de leur côté à mettre en œuvre, dans cette même logique, des projets dans leur localité.*

*Dans ce cadre, Région Morges a analysé les tronçons communaux qui pourraient renforcer la cohérence et la continuité du réseau cantonal, selon les critères assouplis des normes VSS et utilisés par l'autorité cantonale. En ce qui concerne la Commune de Morges, l'analyse technique permet de marquer des bandes cyclables sur les rues Louis-de-Savoie, Peyrolaz, Jean-Jacques Cart, Plan, Lonay, Muret, ainsi que sur la partie inférieure de la rue de la Gare.*

*Dans sa séance du 8 juin dernier, la Municipalité a décidé de faire procéder au marquage dans les semaines à venir, en fonction de la disponibilité des entreprises compétentes.*

*Par ailleurs, la Municipalité souhaite également offrir plus d'espace public à la mobilité douce et à la balade en mettant les quais à disposition des piétons, ceci à l'image d'autres villes, tous les week-ends jusqu'au 20 septembre.*

*La Municipalité de Morges, tout en tenant compte de la nouvelle organisation des marchés, en particulier le samedi, fermera, pour cet été, les quais à la circulation automobile et au stationnement les dimanches, permettant ainsi aux habitants et aux visiteurs de se réapproprier ces espaces de manière plus ludique et détendue. Ce dispositif permet également, au vu du contexte sanitaire actuel, un meilleur respect des mesures de distanciation toujours en vigueur, et aura, à n'en pas douter, un impact favorable pour le commerce local (dominical) et les établissements publics morgiens avec des passants à l'humeur plus flâneuse que d'ordinaire.*

*Cette mesure va également dans le sens du postulat Aline Dupontet «Rendons les quais à la population» et offrira la possibilité d'une évaluation sur la saison estivale. »*

## Ouverture de la piscine du parc pour la saison 2020

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*« Lors de sa séance hebdomadaire du 3 juin 2020, la Municipalité a validé un concept d'utilisation de la piscine du Parc pour la saison 2020. Dès le samedi 13 juin, les sportifs et le grand public pourront venir se rafraîchir dans les bassins et profiter du panorama exceptionnel de ce site.*

*La Municipalité s'est attelée à adapter les dispositions normatives fédérales, cantonales et professionnelles afin de permettre l'ouverture de la piscine du Parc des Sports. La capacité d'accueil de l'infrastructure a dû être réduite afin de répondre aux contraintes et mesures sanitaires édictées. Des protocoles de traçabilité et de nettoyage ont été mis en place afin de pouvoir accueillir la clientèle de manière sûre et contrôlée.*

*Le concept proposé invite la clientèle à réserver en ligne une plage horaire sur le site [www.piscinemorges.ch](http://www.piscinemorges.ch) afin de se munir d'un billet papier ou électronique et accéder par le biais de l'une des quatre entrées à la piscine du Parc. Une ligne téléphonique (079 609 24 43) permettra aux utilisateurs les moins familiarisés à l'outil numérique de se renseigner et réserver des plages directement auprès des caissières de la piscine.*

*Des distributeurs hydro alcooliques seront disponibles dans des lieux stratégiques afin de permettre aux usagers de se désinfecter régulièrement les mains. Plusieurs créneaux horaires permettront au plus grand nombre d'accéder au site. Après chaque vague, l'équipe d'entretien se chargera de désinfecter les lieux pour les suivants et garantir les normes sanitaires en vigueur. Les détails sont à retrouver sur le site internet [www.piscinemorges.ch](http://www.piscinemorges.ch). Cette formule novatrice pourra être modifiée selon l'évolution des dispositions de politique sanitaire.*

*L'annulation des manifestations, ainsi que les restrictions sanitaires vont rendre cette période estivale moins festive. Par conséquent et vu cette situation particulière, la Municipalité a décidé d'octroyer la gratuité d'accès à la Piscine du Parc, en guise de soutien à la population, et ceci jusqu'à nouvel avis, selon l'évolution de la situation sanitaire. »*

---

La stratégie énergétique territoriale est présentée au moyen d'un Powerpoint par M. le Municipal Philippe DERIAZ. Une brochure intitulée « L'énergie à Morges en 2035 - Planification énergétique territoriale » a été mise à disposition des Conseillers-ères à leur arrivée dans la salle.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** ouvre la discussion sur les communications.

**Mme Ludivine GUEX** au nom du groupe PSIG remercie la Municipalité pour la communication concernant les quais, le groupe avait proposé le postulat d'Aline Dupontet « Rendons les quais à la population ». Le groupe remercie la Municipalité pour cette initiative et se réjouit du bilan et est persuadé que les quais ainsi libérés seront un atout majeur durant la pause estivale.

**Mme Catherine HODEL** déclare ses intérêts, elle est propriétaire d'une petite société anonyme. A ce titre elle a reçu une lettre de la part de la Municipalité, adressée à son défunt mari, qui offrait un set de protection. Elle remercie la Municipalité pour ce geste et souligne également le soutien que la Municipalité apporte aux Cartons du cœur et à l'association Table suisse, dans laquelle M. Raymond Laederach de l'Entente morgienne est très impliqué. Ce soutien consiste à doubler les dons à concurrence de 100 francs par don. Elle invite à la solidarité.

**M. Xavier DURUSSEL** remercie la Municipalité pour les décisions prises en cette situation de crise et s'excuse des mauvaises paroles qu'il a pu émettre notamment concernant la fermeture du marché, c'était très émotionnel. Il remercie la Municipalité pour ce travail difficile qui consiste à prendre des mesures.

## 11. Election du/de la Président-e

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, le Président ou la Présidente doit être élu-e avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours, selon le Tournus en cours, la place revient au groupe PSIG.

**Mme Ludivine GUEX** présente la candidature de Mme Laure Jaton, elle s'exprime en ces termes :

*« J'ai le plaisir, au nom du Groupe PSIG, de vous présenter la candidature de Laure Jaton, actuelle 1ère vice-présidente, à la présidence de notre Conseil.*

*Notre groupe présente à notre Conseil une candidature de qualité qui saura assurément mener nos débats et conduire les travaux de notre assemblée avec compétence, engagement et rigueur.*

*Un engagement qu'elle ne met pas seulement à la disposition de notre Conseil mais aussi dans les instances intercommunales dans lesquelles elle apporte son expertise et ses connaissances. Elle aura notamment siégé à la PRM ou à la commission consultative de l'urbanisme et évidemment aussi dans de nombreuses commissions de notre Conseil.*

*Sur le plan professionnel, Laure est actuellement juriste au service de l'urbanisme de la ville de Renens. Son activité l'amène à maîtriser les sujets complexes et transversaux.*

*Une femme forte qui aura su surmonter avec courage la maladie et qui aura maintenu le plus fortement possible son engagement politique dans cette période, nous en*

*étions témoins. Ceci a conforté Laure dans la défense de valeurs humaines et actuelles, à l'image de l'accueil chez elle d'un jeune migrant non accompagné, du droit des femmes, de l'écriture inclusive ou lorsqu'elle milite fermement, et par l'exemple, d'émettre « zéro déchets ».*

*Aussi et peut-être une information plus confidentielle, Laure est une jeune grand-maman qui découvre un nouveau rôle très exigeant avec un plaisir que l'on peut aisément lire dans son regard quand elle en parle.*

*Notre Conseil vivra une dernière année de législature intense avec le déroulement des prochaines échéances électorales, nous aurons pourrons assurément compter sur une personne de valeur*

*Depuis maintenant 2 ans et aussi grâce à votre soutien lors des précédents scrutins, Laure siège au bureau de notre Conseil. Elle a pu se préparer à cette fonction. Une fonction clé qui nécessite de nombreuses qualités que ce soit pour mener nos débats ou nous représenter auprès de la population avec la dignité et la diligence qui sied à la fonction.*

*Le groupe PSIG est évidemment très fier d'avoir à vous présenter une candidature de qualité nous espérons que vous lui accorderez votre confiance et surtout votre soutien pour cette élection. »*

Avec 79 bulletins rentrés, 3 bulletins blancs et 4 voix éparses, c'est à 72 voix que Mme Laure Jaton est élue. Elle s'exprime en ces termes :

*« Chères et chers collègues,*

*Quel honneur vous me faites de m'élire au perchoir de cette assemblée. Vous savez sans doute que pour moi, cette élection a une saveur particulière.*

*Début 2018, lorsque mon groupe m'a approchée pour la 2ème vice-présidence, j'ai hésité, mais le challenge m'a rapidement accroché et j'ai accepté avec plaisir de relever le défi.*

*Mais ce plaisir n'a pas duré longtemps. Je garde en mémoire la passation de pouvoirs entre Frédéric Valotton et Pascal Gämperli dans un brouillard, malgré le soleil de plomb, et en souffrance. Le cancer m'avait rattrapé.*

*En 2019, le retour à la vie politique s'est fait en pointillé. Heureusement, en 2020, tout va mieux. Le Président sortant, Laurent Pellegrino, et mes collègues du Bureau pourront d'ailleurs vous le dire, « j'ai repris du poil de la bête ».*

*Aujourd'hui, je me réjouis de travailler avec vous, d'animer les débats, de les cadrer sans doute, mais surtout de préparer au mieux les ordres du jour, après une lecture attentive du règlement de notre conseil, en bonne juriste que je suis. Les séances de septembre vont d'ailleurs tout de suite me mettre à l'épreuve.*

*Pour m'aider, je compte sur les classeurs magiques de mes prédécesseurs, qui listent*



*toutes les opérations à effectuer et toutes les phrases à prononcer, en police arial 28 pour être sûre d'y voir clair.*

*Et je compte aussi sur la secrétaire pour me seconder avec grande efficacité, sur le vice-président Jean-Pierre, avec qui, même si nous ne partageons pas forcément les mêmes idées, nous formons déjà une équipe gagnante, comme d'ailleurs tout le Bureau. Je suis persuadée que les premiers mardis du mois de cette dernière année de la législature vont être tout aussi sympathiques et gais que sous le règne de Laurent.*

*Je me réjouis donc de vous retrouver en septembre pour permettre à notre Conseil de rattraper le retard accumulé pendant la pandémie et à notre Commune d'avancer sur ses projets ambitieux.*

*Bon été à toutes et tous »*

## **12. a) Election du/de la Vice-Président-e**

**Mme Patricia DA ROCHA** propose la candidature de Jean-Pierre MORISSETTI pour le groupe UDC et s'exprime en ces termes :

*« Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature à la deuxième Vice-Présidence de M. Jean-Pierre Morisetti.*

*Marié, père de deux enfants majeurs, quatre fois grand-papa, il n'a que des petites-filles. Binational italo-suisse, originaire d'Oggebbio (I), Ayent (VS) et Morges, professionnellement M. Morisetti est membre de la Direction des Etablissement de la Plaine de l'Orbe en charges des secteurs de production et d'insertion.*

*Membre du Conseil de janvier 82 à fin 88 puis de janvier 94 au 28 février 2002. Après une longue absence professionnelle il a repris du service en début de législature.*

*Par deux fois président de la Commission de gestion, président de groupe pendant des années, il a assumé un grand nombre de commissions. En 1998, il a déjà présidé notre Conseil. Il en connaît les rouages et le rôle. Fort de ces expériences, il saura avec compétence le diriger à nouveau. »*

Avec 79 bulletins rentrés, 10 blancs et 2 voix éparses, c'est à 67 voix que M. Morisetti est élu. Il s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président,  
Madame la Présidente élue,  
Chères et chers membres de notre Conseil,*

*J'avais préparé une dizaine de pages, reflétant des débats de notre Conseil depuis ma descente du perchoir il y maintenant vingt-deux ans. Au vu de l'ordre du jour je ne vais vous dire que les conclusions.*

*Merci pour votre confiance, je ne manquerai pas de tout faire pour honorer ce challenge, ceci fort du temps libre que devrait définitivement m'accorder mon employeur au milieu de l'année prochaine. Fort de quoi, j'aurai le loisir de me consacrer si ce n'est à plein temps à cette tâche, mais tout au moins avec le plus de disponibilité nécessaire à assumer ce défi avec sérénité.*

*Bonne suite de soirée à Toutes et Tous. »*

### **b) Election du/de la deuxième Vice-Président-e**

**M. Yvan CHRISTINET** pour le groupe des Verts propose M. Xavier DURUSSEL. Il lit son texte de présentation :

« M. Xavier Durussel est marié et père de deux enfants. Il est doté d'un esprit jovial, engagé et désireux de changer le monde. Il a bourlingué dans le canton de Vaud pour finalement terminer sa course à Morges pour une adoption réciproque par la Ville. Informaticien de profession et engagé dans le monde politique depuis bientôt une décennie il assume la fonction de Président du groupe des Verts du district de Morges. Il a participé très activement à la commission des finances lors de la législature précédente et assume un grand nombre de commissions, y compris en tant que président. Il connaît donc bien les rouages de notre Conseil et le groupe des Verts vous invite à soutenir sa candidature pour ce poste de deuxième vice-président. »

Avec 79 bulletins rentrés, 11 blancs et 6 voix éparses, c'est à 62 voix que M. Durussel est élu. Il s'exprime en ces termes :

« Merci pour votre confiance, je suis arrivé à Morges un peu par hasard, il fallait se loger avec celle qui est devenue ma femme depuis. Le hasard a fait que je me suis retrouvé engagé dans la politique, engagé dans mon travail, c'est aussi par hasard que j'ai trouvé mon travail, aussi bizarre que cela puisse être. Il y a beaucoup de hasards dans la vie, qui fait que l'on ne sait pas très bien où l'on va. Il y a quinze ans en arrivant ici je ne savais pas que j'allais être à cette tribune pour vous remercier de cette élection à la deuxième vice-présidence. Je ne sais pas où je serai dans quinze ans, on verra. Ce qu'il y a de sûr c'est que le monde a beaucoup changé ces quinze dernières années et je pense qu'il va encore beaucoup changer ces quinze prochaines années et je me réjouis de construire ce monde de demain avec vous, que j'espère bienveillant et heureux pour tous. Merci. »

### **13. a) Election des deux scrutateur-trices.**

M. **Yves MENETREY** propose pour le groupe PLR la candidature de Mme Christine GOLAY-FAVRE.

Mme Catherine HODEL propose pour l'Entente Morgienne la candidature de Mme Eva FROCHAUX.

**b) Election des deux scrutateurs-trices suppléant-es**

Mme Patricia DA ROCHA propose la candidature de Marc LAMBRIGGER pour l'UDC.

Mme Ludivine GUEX propose la candidature de Michaël FURHOFF pour les PSIG.

**14. Nomination de la commission sur la prise en considération du postulat Frédéric Eggenberger et consorts « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! » (Présidence PSIG).**

Les commissaires sont :

<b>Marc BALLY</b>	<b>Patricia DA ROCHA</b>	<b>Bastien MONNEY</b>
<b>Jean-Marc NARR</b>	<b>Yvan CHRISTINET</b>	
<b>Raymond LAEDERACH</b>	<b>Frédéric EGGENBERGER</b>	

**15. Préavis de la Municipalité**

**N° 9/4.20 Réponse au postulat de David Guarna "Encourager l'utilisation des vélos en libre-service", (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 19 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence.**

Les commissaires sont :

<b>Catherine DREYFUS</b>	<b>Jacques DUBOCHET</b>	<b>David GUARNA</b>
<b>Jean-Marc NARR</b>	<b>Sylvie FAY</b>	
<b>Patricia DA ROCHA</b>	<b>Jean-Claude GOY</b>	

**N° 10/5.20 Demande d'un crédit de CHF 498'000.00 TTC pour le remplacement des bornes d'électricité et du réseau électrique au port du Château et la pose de bras d'amarrages sur les estacades B et C au port du Petit-Bois, (Présidence Verts) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 14 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence.**

Les commissaires sont :

<b>Emilie BOVET</b>	<b>Charles DIZERENS</b>	<b>Sylvie TRUDU</b>
<b>Françoise ADLER</b>	<b>Claire MARTINET</b>	
<b>Claudine DIND</b>	<b>Pierre TONDA</b>	

**N° 11/5.20** Demande d'un crédit de CHF 118'000.00 TTC pour l'entretien des arbres et cordons boisés et pour l'amélioration des conditions de vie des arbres en ville, (Présidence PSIG) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 20 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence

**Les commissaires sont :**

<b>Dominique KUBLER-GONVERS</b>	<b>Marc LAMBRIGGER</b>	<b>Rémi PETITPIERRE</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Catherine HODEL</b>	
<b>Janine DEVAUD</b>	<b>Laure JATON</b>	

**N° 14/5.20** Adoption de la Zone réservée du Sud-est morgien, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 11 mai 2020, à 18h30, via visio-conférence

**Les commissaires sont :**

<b>Jean-Hugues BUSSLINGER</b>	<b>Lionel DAUTREPPE</b>	<b>André WALTHER</b>
<b>Bertrand Gilliard</b>	<b>Marc LAMBRIGGER</b>	
<b>Xavier DURUSSEL</b>	<b>Lucien REY</b>	

**N° 15/5.20** Demande d'un crédit de CHF 425'000.00 TTC pour le remplacement et le renforcement des infrastructures souterraines au chemin de la Venardaz, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit, (Présidence UDC) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 11 juin 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Rioud-Bosson 14

**Les commissaires sont :**

<b>Béatrice GENOUD-MAURER</b>	<b>Eva FROCHAUX</b>	<b>Francesco TRUDU</b>
<b>Maurice JATON</b>	<b>Anne STERN-GRIN</b>	
<b>Lionel DAUTREPPE</b>	<b>Jean-Pierre MORISETTI</b>	

**N° 19/6.20 Adoption de la Zone réservée du Bourg et Jardins, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 17 juin 2020, à 18h30, salle des Pas perdus**

**Les commissaires sont :**

<b>Jean-Hugues BUSSLINGER</b>	<b>Jean-Pierre MORISETTI</b>	<b>Anne Françoise COSANDEY</b>
<b>Pascal DE BENOIT</b>	<b>Xavier DURUSSEL</b>	
<b>Eva FROCHAUX</b>	<b>Pierre TONDA</b>	

**N° 23/6.20 Demande d'un crédit de CHF 411'000.00 TTC pour l'implémentation d'un Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), (Présidence VER) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 25 juin 2020, à 18h30, salle des Pas perdus ;**

**Les commissaires sont :**

<b>Béatrice GENOUD</b>	<b>Jean-Pierre MORISETTI</b>	<b>Sylvie TRUDU</b>
<b>Alexandre DESPONDS</b>	<b>Yvan CHRISTINET</b>	
<b>Philippe LAURENT</b>	<b>Jean-Bernard THULER</b>	

**N° 24/6.20 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'300'000.00 TTC au préavis N° 20/5.19 pour couvrir les coûts correspondant au rafraîchissement de l'air du Théâtre et à la ventilation des espaces de cuisine de Beausobre IV, (Présidence EM) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 16 juin 2020, à 18h30, salle cafétéria, Hôtel de Ville**

**Les commissaires sont :**

<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Giancarlo DE BELLIS</b>	<b>Laurent BEAUVERD</b>
<b>Patrick GERMAIN</b>	<b>Janine DEVAUD</b>	
<b>André WALTHER</b>	<b>Francesco TRUDU</b>	

**N° 25/6.20 Bilan de l'activité rattachée au poste de délégué à la promotion économique, (Présidence PSIG) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 22 juin 2020, à 18h30, salle des Pas perdus ;**

**Les commissaires sont :**

<b>Katia CID</b>	<b>Frédéric VALLOTTON</b>	<b>Céline ELSIG</b>
<b>Richard BOUVIER</b>	<b>Mathieu BORNOZ</b>	
<b>Raymond LAEDERACH</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>	

**N° 26/6.20 Réponse de la Municipalité au postulat du groupe PSIG "Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain", (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 22 juin 2020, à 18h30, salle cafétéria, Hôtel de Ville**

**Les commissaires sont :**

<b>Jean-Hugues BUSSLINGER</b>	<b>Anne STERN-GRIN</b>	<b>Christine PION</b>
<b>Catherine HODEL</b>	<b>Viviane REYMOND-FENTER</b>	
<b>Patricia DA ROCHA</b>	<b>Aline DUPONTET</b>	

**N° 27/6.20 Réponse à la motion du groupe PSIG "Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions", (Présidence VER) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 25 août 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riond-Bosson 14 ;**

**Les commissaires sont :**

<b>Françoise ADLER</b>	<b>Patricia DA ROCHA</b>	<b>Lucien REY</b>
<b>Marc TISSOT</b>	<b>Pascal GEMPERLI</b>	
<b>Catherine HODEL</b>	<b>Rémi PETITPIERRE</b>	

## **16. Rapports de commissions.**

**N° 6/6.20 Demande d'un crédit de CHF 558'000.00 TTC pour l'aménagement des zones 7 à 10 du cimetière du Molliau et pour sa transition vers un cimetière paysager.**

**M. Philippe LAURENT**, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 1 abstention)

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 558'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau et pour son évolution vers un cimetière paysager ;</li><li>2. de dire que le montant de CHF 558'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 27'900.00 par année, à porter en compte dès le budget 2021.</li></ol> |
|---|

**N° 11/6.20            Demande d'un crédit de CHF 118'000.00 TTC pour l'entretien des arbres et cordons boisés et pour l'amélioration des conditions de vie des arbres en ville**

**M. Rémi PETITPIERRE** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(unanimité)

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'accorder un crédit de CHF 118'000.00 TTC pour la sécurisation, l'entretien et l'amélioration des conditions de vie des arbres.</li><li>2. de dire que ce montant sera amorti en cinq ans, soit CHF 23'600.00 par année dès 2021.</li></ol> |
|---|

**N° 14/6.20            Adoption de la zone réservée du Sud-est morgien**

**M. Jean-Hugues HUSSLINGER** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de l'objet cité en titre, lit les conclusions du rapport qui sont divergentes de celles du préavis municipal.

**M. le Municipal Eric ZUGER**, compte tenu du fait que cette zone réservée concerne moins de dix propriétaires les négociations devraient pouvoir être terminées dans le temps proposé par la commission et la Municipalité ne s'oppose pas à l'amendement de la commission.

La parole n'est pas demandée.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 3 abstentions)

1. d'adopter, sous réserve de la ratification par le Département compétent et de la conclusion 2 ci-dessous, la mise en zone réservée du Sud-est morgien selon le projet soumis à l'enquête publique du 17 août au 15 septembre 2019 ;
2. de dire que cette mise en zone réservée aura une durée maximale de trois ans, pouvant être prolongée de trois ans au maximum ;
3. de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponse de la Municipalité aux oppositions formulées lors de la mise à l'enquête publique de la zone réservée du Sud-est morgien ;
4. d'accorder d'ores et déjà à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui pourraient être intentées à la Commune et de l'autoriser à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier et à transiger.

**N° 16/6.20**

**Modification d'un droit de superficie distinct permanent sur la parcelle N° 1188 de la commune de Morges et d'une aide financière à la société coopérative de la cité des Philosophes pour d'importants travaux de rénovation et l'agrandissement de l'immeuble sis au chemin du Buvelot N° 18-20.**

**M. Yvan CHRISTINET**, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de l'objet cité en titre, lit les conclusions du rapport. Il précise qu'il a fait une faute de frappe dans la conclusion, à la deuxième phrase « elle apporte une première question à la motion... » ce n'est plus une motion mais un postulat.



La parole n'est pas demandée.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 1 abstention)

1. d'accepter de modifier pour une durée de 75 ans renouvelable, le droit distinct et permanent N° 1377 accordé à la Société Coopérative d'Habitation « Cité des Philosophes », au prix d'une redevance annuelle de CHF 75'000.00, indexable tous les 5 ans.
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget et aux comptes d'exploitation, dès la mise en location, un abaissement des loyers de 10%, paritairement avec le Canton, à la Société Coopérative d'Habitation « Cité des Philosophes » à Morges, pour une durée de 15 ans.

**N° 17/6.20      Demande d'un crédit de CHF 4'040'000.00 pour une participation dans le projet de rénovation de la station de traitement d'eau potable de Saint-Sulpice et l'adaptation du système de télégestion, subvention ECA non déduite.**

**M. Jean-Marc NARR**, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 1 abstention)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'040'000.00 pour une participation au projet de rénovation de la station de traitement d'eau potable de St-Sulpice et l'adaptation du système de télégestion, subvention ECA non déduite ;
2. de prélever au fonds de réserve N° 9281.0004 « Adduction d'eau » un montant de CHF 3'000'000.00
3. de dire que le solde de 1'040'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 104'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2021.

**N° 18/6.20          Demande d'un crédit de CHF 218'000.00 pour le réaménagement des Jardins de Seigneux**

**Mme Fineke OUWEHAND**, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La parole n'est pas demandée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 4 abstentions)

1. d'accorder un crédit de CHF 218'000.00 pour le réaménagement des Jardins de Seigneux ;
2. de dire que le montant de CHF 218'000.00 sera amorti en 10 ans, soit CHF 21'800.00 par année dès 2021.

- N° 20/6.20**      **Demande d'un crédit cadre de CHF 708'500.00 TTC, soit CHF 629'500.00 en 2020 et CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins, de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, ainsi que la construction d'une station de charge pour véhicules électriques.**

**M. Jean-Marc NARR**, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de l'objet cité en titre, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 1 avis contraire et 1 abstention)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 708'500.00, soit CHF 629'500.00 en 2020 et de CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins employés par les Services Infrastructures et gestion urbaine, Administration, culture et relations extérieures et Sports, bâtiments et environnement ;
2. de dire que le montant de CHF 629'500.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 62'950.00 par année, à porter en compte dès le budget 2021,
3. de dire que le montant de CHF 79'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'900.00 par année, à porter en compte dès le budget 2022.

- N° 21/6.20**      **Réponse à la motion Laure Jaton et consorts « Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales.**

**Mme Maria Grazia VELINI**, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** observe au nom de la Municipalité que la commission a accompli un travail très approfondi sur la réflexion qui lui a été proposée dans le cadre de cette réponse à cette motion. Elle s'est réappropriée la proposition de texte faite par la Municipalité. Le texte rédigé par la commission est applicable à un texte qui concerne le Conseil communal et son règlement futur, ainsi la Municipalité ne s'y oppose pas.

La parole n'est pas demandée.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 1 avis contraire et 8 abstentions)

1. de prendre acte du présent préavis ;

2. d'adopter la teneur du nouvel article 111 bis du Règlement du Conseil communal amendé, soit :

<sup>1</sup> Les délégués de la Commune de Morges auprès des Conseils intercommunaux reçoivent de la part du Bureau du Conseil communal, dès leur élection, un mandat écrit précisant leur mission de représentation.

2 Un point dénommé « Associations intercommunales » est mis systématiquement à l'ordre du jour du Conseil communal. Les délégués y communiquent les décisions prises et les objets présentés au sein des Conseils intercommunaux. Les Conseillers communaux peuvent également faire des propositions aux délégués. La discussion est ouverte et un vote indicatif est possible

3 de dire qu'il entre en vigueur dès son approbation par la Cheffe du département des institutions et du territoire.

4. De dire qu'il est ainsi répondu à la motion déposée par Laure Jaton et consorts lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2018, « Pour une définition claire et exhaustive, dans le règlement du Conseil communal, du rôle et de la représentativité des délégué-e-s du Conseil communal, dans les organes des associations intercommunales ».

**N° 22/6.20 Réponse au postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ».**

**M. Jean-Pierre MORISSETTI**, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

**M. Richard BOUVIER** pense que 2035 c'est proche et loin en même temps et qu'en 2035 l'hydrogène permettra d'atteindre ces objectifs, il remercie de soutenir ce postulat et demande à la Municipalité d'en tenir compte rapidement.

La parole n'est plus demandée.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu la réponse de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(majorité moins 4 abstentions)

1.de prendre en considération le postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi par pour les bâtiments ».
---

### **17. Interpellation du groupe des Verts « Donnons plus de perspective à nos jeunes » - Développement et réponse de la Municipalité.**

**M. Pascal GEMPERLI** lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** lit la réponse qui était en mains des Conseillers-ères.

**M. Pascal GEMPERLI** demande si ce n'est vraiment pas possible de proposer au moins une place ou deux supplémentaire.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond qu'au vu des conditions cadres à respecter il n'est pas possible d'engager qui que ce soit à la rentrée 2020. Mais si le souhait est d'encourager tout engagement futur la Municipalité entre en matière.

**M. Pascal GEMPERLI** va modifier le texte de la résolution en supprimant les chiffres et de dire que la Municipalité s'engage à augmenter l'effectif d'apprentis en fonction de ses possibilités.

**M. Baptiste MULLER** promeut la formation professionnelle dans son travail. Il est très touché et partage les préoccupations, les chiffres sont en effet en baisse. Tous les efforts qui peuvent être fait par les entreprises et les collectivités publiques sont bienvenus. On ne forme pas un apprenti n'importe comment, des compétences très précises sont exigées, cela demande du temps pour une formation de qualité. Il ne peut que soutenir la Municipalité dans sa décision

Résolution proposée :

Le Conseil communal de Morges propose à la Municipalité d'augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration communale au plus proche délai et dans la mesure de ses capacités d'encadrement.

**Après le vote par le Conseil communal c'est à la majorité moins 1 avis contraire et 4 abstentions que la résolution a été acceptée.**

**18. Postulat Pascal Gemperli « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**Mme la Municipale Mélanie WYSS** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

**M. Jean-Marc NARR** au nom du groupe PRL sollicite le renvoi de cette détermination en commission.

Plus de dix personnes soutiennent ce renvoi. Le postulat et renvoyé à l'étude d'une commission.

**19. Postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuses de notre environnement » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**M. le Municipal Eric ZUGER** lit la détermination de la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal, par 8 abstentions, 28 avis contraire et 40 avis favorables accepte le postulat.

**20. Interpellation PLR relative aux « Conséquences du COVID-19 sur les finances de la Ville de Morges ? »**

**M. Richard BOUVIER** lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

Mme Mélanie WYSS répond que la situation actuelle liée à la pandémie a en effet un impact sur les revenus et les charges de la Ville, il est à ce jour encore difficile de quantifier cet effet. Dans la liste évoquée par M. Bouvier il y a des notions de participation de la Ville à certaines entités, dont on ne connaît pas le détail et la répartition.

Les services communaux de la Ville ont procédé à la fin du mois de mai à une analyse afin d'estimer les coûts de la diminution des revenus engendrés par la crise ainsi que le supplément de charges généré par toutes les mesures sanitaires. A ce jour l'impact de cette pandémie est estimé à 2 millions 550 mille francs et ce montant ne comprend pas l'impact de la crise sur nos recettes fiscales, étant beaucoup trop tôt pour émettre des estimations car il n'existe pas de lignes d'informations directes entre les contribuables et les services de la Ville. Il est trop tôt pour faire une estimation.

**M. Richard BOUVIER** remercie la Municipalité pour la réponse et les chiffres rapides et compte sur une communication sur l'évolution de ces chiffres.

**21. Postulat du groupe PLR « Les conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique ».**

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

## **22. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.**

**Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Frédéric Valloton du 7 novembre et 5 décembre 2018 ainsi que du 19 juin 2019 à propos de la sortie de la rue des Alpes**

**Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND** s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité avait annoncé le 4 septembre dernier que la question serait traitée au sein de la Délégation municipale Gestion urbaine. Il a été demandé d'étudier la possibilité d'améliorer le passage pour piétons à l'intersection de la Rue des Alpes et du Quai Jean-Louis-Lochmann. En effet, il avait été constaté que la visibilité du passage était amoindrie par la terrasse de l'Hôtel du Mont-Blanc.*

*Le marquage à cet endroit devant être refait, il a été décidé de profiter de l'occasion pour effectuer les travaux de correction. Ainsi, le 7 avril dernier, le passage pour piétons a été raccourci, le faisant commencer à la hauteur de la terrasse. De plus, un potelet a été posé à l'angle de la terrasse, obligeant les automobilistes à prendre du champ pour circuler. Il force également les piétons à s'avancer jusqu'au passage pour pouvoir regarder sans risque la circulation.*

*Pour compenser la réduction du passage, une bande longitudinale pour piétons a été marquée depuis le trottoir du Quai Jean-Louis-Lochmann (côté Jura). Cette bande autorise le passage des véhicules pour autant que les piétons ne soient pas gênés. »*

---

**Question de Mme Claudine Dind qui demandait à la Municipalité de préciser la gestion des terrains, vestiaires et buvettes du parc des sports**

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*« Lors du Conseil communal du 4 mars 2020, **Mme Claudine Dind** demandait à la Municipalité de préciser la gestion des terrains, vestiaires et buvettes du parc des sports.*

*Les questions étaient ainsi formulées : « Les terrains du Parc des Sports appartiennent à la commune qui les met à disposition des sportifs. Cela fait plaisir de voir que tant de personnes de tout genre et de tous âges en profite. Pour mieux comprendre leur utilisation, et ce qui est mis à disposition de chacun-e, je me permets de poser à la Municipalité les deux questions suivantes :*

*1. Comment et par qui sont gérés les terrains, les vestiaires et la buvette ?*



2. *Quels sont les clubs ou associations sportives, autres que le tennis, qui peuvent utiliser librement ces terrains et installations (vestiaires et buvette) du Parc des Sports ?*

**RÉPONSES :**

*La planification de l'utilisation de trois terrains sur quatre, des vestiaires et de la buvette est gérée par le FC Forward. L'Office des Parcs et Promenades gère l'ouverture ou non des terrains en fonction des caractéristiques « physiques » des terrains, c'est-à-dire selon la météo, la pousse ou non de l'herbe etc. Aujourd'hui, le FC Forward gère donc la mise à disposition (entraînements et matches) de trois terrains sur les quatre du Parc des Sports. Le quatrième terrain est géré par les clubs de rugby et de foot américain en coordination entre eux.*

*On notera que pour l'ensemble des autres infrastructures sportives de la Ville, le service Sports, bâtiments et environnement s'occupe de gérer et planifier leur mise à disposition en tenant compte au mieux des besoins et demandes de chacun, tout en respectant si possible une certaine équité, indépendamment de l'actualité liée au Parc des Sports. Il est ainsi prévu que la gestion de l'ensemble des terrains du parc des sports soit, dans un futur proche, géré par l'office des Sports, par le même souci d'équité entre clubs et utilisateurs.*

- 2. Les clubs utilisateurs du Parc des Sports sont le FC Forward, l'AS Rugby Morges et l'AFC Morges Bandits (football américain). Des utilisateurs externes peuvent être amenés à utiliser le Parc des Sports, lors de manifestations, par exemple. C'est le cas de la Night-run qui utilise les vestiaires. Il est possible de réserver certains terrains en vue de manifestations; cette demande se fait auprès de la police du commerce après avoir contrôlé la disponibilité auprès de l'Office des Parcs et promenades. Dans tous les cas si des vestiaires ou la buvette sont nécessaires, un contact doit être pris avec le FC Forward pour obtenir les disponibilités. »*

**Questions de M. Joseph Weissen, Conseiller communal, quant à la qualité de l'air à Morges**

**Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*Lors du Conseil communal du 5 février 2020, M. JOSEPH WEISSEN demandait à la Municipalité de répondre aux questions suivantes concernant la qualité de l'air à Morges :*

- 1. Quelle est la concentration de particules fines à Morges ?*
- 2. Cette concentration est-elle excessive ?*
- 3. Quelles sont les dispositions prévues pour protéger la santé des Morgiens ?*

**1. Concentration de particules fines à Morges ?** La situation de la ville est propice à l'accumulation de particules fines dans l'air. Les concentrations de ces dernières dépendent de facteurs anthropiques ainsi que climatiques, comme la proximité de l'autoroute et des situations anticycloniques persistantes. Pour les PM10 (particules dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 µm), les mesures réalisées par le réseau Vaud'Air en 2018 mesuraient une moyenne annuelle de 19.2 µg/m<sup>3</sup> à la station sur la Place Saint-Louis. En ce qui concerne les PM2.5, Les communiqués du Canton indiquent que leur concentration était d'à peu près 13 µg/m<sup>3</sup> en 2016.

**2. Cette concentration est-elle excessive ?** Bien que toute concentration de particules fines d'origine anthropique puisse être considérée comme non souhaitable, il est très rare que les concentrations moyennes à Morges dépassent les valeurs limites décrites dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Pour les PM10, la moyenne annuelle limite est de 20 µg/m<sup>3</sup>, et la moyenne journalière limite est de 50 µg/m<sup>3</sup>. Cette dernière valeur ne doit pas être dépassée plus de trois fois par an. Pour les PM2.5, l'OPair a introduit en 2018 la valeur limite annuelle moyenne de 10 µg/m<sup>3</sup>, que nous dépassions en 2016.

**3. Santé des morgien-ne-s ?** Le Plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne Morges, réalisé par le Canton en coordination avec les communes du PALM, est disponible pour le grand public sur le site web du Canton de Vaud. Il prévoit 25 mesures sur 6 domaines d'action prioritaires : l'aménagement du territoire, la mobilité, l'énergie, l'industrie et la logistique, les Pôles fonctionnels et la Communication, le suivi et les mesures.

Les communes, dont Morges, participent par le biais de leurs politique d'aménagement du territoire, politique énergétique, et politique de mobilité notamment. En appliquant ce plan de mesures, la Municipalité contribue donc à réduire sur son territoire les émissions de particules fines, et ainsi protéger la santé des Morgiennes et Morgiens. Le Canton est responsable du suivi des immiscions, et a mis en place un plan d'action en cas de dépassement des seuils limites déterminés par la loi. »

**Question de M. Pierre Marc Burnand, Conseiller communal, quant à la patinoire des eaux minérales**

**Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

Lors du Conseil communal du 4 mars 2020, **M. Pierre Marc BURNAND** demandait à la Municipalité de préciser des détails au sujet des déclarations de M. Philippe Deriaz sur la Patinoire des Eaux Minérales au Journal de Morges.

Question 1 : Ne serait-il pas judicieux d'inverser la logique de temporalité et de déposer immédiatement le préavis prêt depuis deux ans, de manière à profiter du

temps mort provoqué par le référendum contre le PPA Parc des Sports pour s'occuper de la patinoire dont il semble admis que son pronostic vital est désormais engagé ?

Réponse 1 : La logique de la temporalité avancée ci-dessus mérite d'être réétudiée. S'il est vrai que la Municipalité ne comptait, logiquement, pas traiter cet objet en la période où des préavis d'importance pour les infrastructures sportives étaient simultanément en main de commissions du Conseil communal (CARM ; PPA Parc des Sports), il apparaît aujourd'hui que ces échéances méritent d'être redéfinies.

La Municipalité tient ici à souligner sa volonté de concertation en regard du préavis concernant l'infrastructure sportive de la patinoire. Elle sondera les groupes politiques du Conseil communal, et leur présentera les hypothèses de rénovation qui seraient intégrées dans le préavis, et au sujet desquelles le Conseil communal sera amené à se prononcer.

Question 2 : Dès lors est-il utile et judicieux de la part de l'exécutif morgien de partager publiquement les craintes exprimées et de se contenter de promesses creuses du genre "il faudra bien finir par faire quelque chose" ?

Réponse 2 : La Municipalité a tenu à rassurer ces interlocuteurs, en réagissant par ses services de manière rapide et efficace, et en permettant la réparation dans un délai très court. En outre, il n'est pas question, de la part du Municipal, d'exprimer inutilement les difficultés rencontrées, mais plutôt de partager toute clarté sur les problèmes techniques enregistrés.

Question 3 : Comment peut-on évoquer une rénovation à *moyen terme*, demander aux utilisateurs de *faire preuve d'un peu de patience*, et en même temps reconnaître l'état d'urgence ?

Réponse 3 : L'urgence reste bien entendu relative. Il importait de communiquer la réalité des faits et de permettre d'entendre les préoccupations municipales immédiates, mais aussi relatives aux développements ultérieurs.

Question 4 : Doit-on comprendre qu'une somme de CHF 700'000.00 pourrait être suffisante pour une remise en état satisfaisante de la patinoire ?

Réponse 4 : Non. Un nouveau préavis municipal sera déposé au Conseil communal.

---

**Réponse à la question posée par M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand relative au feu d'artifice tiré lors du 1<sup>er</sup> Août**

**Monsieur le Syndic Vincent JAKUES** s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2020, M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand posait les questions suivantes au sujet du feu d'artifice tiré lors du 1<sup>er</sup> Août :

**Voici les réponses de la Municipalité :**

1. La Municipalité considère-t-elle qu'il est encore raisonnable, en 2020 et dans le contexte de l'urgence climatique, de polluer sciemment l'atmosphère en balançant des particules fines et des savants mélanges de produits chimiquement nocifs pour un plaisir tout relatif et fugace, même si c'est joli et même si ce n'est qu'une fois par année ?

**Réponse à la question N° 1**

En préambule, soulignons que notre feu d'artifice représente un volume de CO<sub>2</sub> (utilisation, importation, transport) de 450,80 kg pour une masse de produits actifs de 140 kg.

Relevons que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, notre mandataire compense nos émissions de CO<sub>2</sub> (utilisation, importation, transport) en signant un partenariat avec MyClimate Foundation.

En comparaison, un véhicule motorisé de dimension moyenne roulant 15'000 km par an rejette 2 tonnes de CO<sub>2</sub> (source energie-environnement.ch, calculateur OFEN, le calculateur compte 1,6 personnes dans la voiture).

Arrêtons ici les comparaisons ; l'exemple démontre que si de petits gestes ne sont pas à négliger en faveur de l'environnement, il existe d'autres leviers d'actions qui ont un impact beaucoup plus fort en matière de pollution, notamment en ce qui concerne la mobilité.

De nouvelles technologies dites "moins polluantes" arrivent sur le marché des grands spectacles afin de rivaliser avec la pyrotechnie. Mais ces techniques sont encore très onéreuses et n'arrivent malheureusement pas à elles seules à répondre aux attentes du public.

2. **La Municipalité s'est-elle déjà penchée sur la problématique des feux d'artifice et les messages ambigus qu'ils peuvent contribuer à transmettre ?**

**Réponse à la question N° 2**

L'ambiguïté ne réside pas que dans les feux d'artifice. Nos efforts sont engagés dans le cadre de la politique énergétique. Des compensations d'émission de CO<sub>2</sub> ont été réfléchies et la Municipalité discute actuellement avec My Climate Foundation pour compenser les émissions de certaines de ses manifestations. (mandat en cours de discussion pour Morges bouge et semaine de l'environnement par exemple).

3. **La Municipalité, en accord avec sa Stratégie énergétique 2035, a-t-elle l'intention de prendre position sur cette problématique ?**

**Réponse à la question N° 3**

Une décision définitive de la Municipalité n'est pas encore prise et se basera en fonction des critères du développement durable. Il s'agit aussi de développer une approche globale et d'offrir des solutions et des alternatives. Citons un exemple concret récent : la mise à disposition de 35'000 gobelets réutilisables prêtés aux Morgiens en 2019, en lieu et place de récipients jetables.

**4. La Municipalité est-elle décidée à diminuer l'impact des feux d'artifice sur l'environnement ? A-t-elle réfléchi à d'autres solutions moins polluantes ?**

**Réponse à la question N° 4**

La Municipalité réfléchit au sens large à réduire l'impact environnemental des manifestations organisées sur son territoire. Cette réflexion n'est pas anodine, car elle pourrait compromettre, à terme, la tenue de certaines manifestations actuellement autorisées à Morges.

Pour remplacer les feux d'artifices, d'autres idées ont germé pour des développements éco-responsables : projections de flammes, projections d'images, de lasers, de fontaines d'eau, d'éclairage et de drones lors de spectacles. L'impact budgétaire de telles solutions est à évaluer.

**5. La Municipalité veut-elle que la ville de Morges soit exemplaire, même le premier août, au risque de déplaire dans un premier temps ?**

**Réponse à la question N° 5**

La Municipalité agit dans le sens de ses valeurs et non dans le sens de l'opinion populaire. Les premières décisions ont été prises par le biais de la Stratégie énergétique 2035, la planification énergétique territoriale et l'interdiction des chauffages extérieurs mobiles. D'autres pas concrets sont en cours de réalisation, notamment sur la réduction de l'impact environnemental des manifestations de la Ville. Comme déjà évoqué, la question événementielle doit être analysée plus finement.

Pour 2020, en raison de la situation que nous vivons, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- d'annuler la Fête populaire, les stands et les feux d'artifice du 1<sup>er</sup> août;
- de maintenir une célébration officielle qui aura lieu à 11 h sur la place de l'Hôtel de Ville selon un concept, notamment sanitaire, qui reste à définir.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** ouvre la discussion.

**M. Pierre Marc BURNAND** s'exprime en ces termes :

*« Je remercie la Municipalité pour les réponses aux questions relatives à la patinoire. Spécialiste de la langue de bois – on le sait depuis son discours de fin de présidence en juin dernier –, M. Gemperli a dû boire du petit lait.*

*Avec le recul, j'avoue être un peu confus d'avoir posé ces questions d'avant coronavirus, tant elles semblent aujourd'hui marginales en regard des problèmes pyramidaux qui s'accumulent à cause de la crise.*

*Mon étonnement est que les réponses sont aussi des réponses toutes tranquilles d'avant coronavirus, alors que je m'attendais à ce que la Municipalité nous dise que depuis la mi-mars tout est chamboulé, qu'il y a maintenant urgence à démarrer sans délai tous les travaux utiles qui pourraient contribuer à relancer l'économie, que la patinoire en fait clairement partie d'autant plus que tout est prêt depuis deux ans, enfin qu'on ne peut plus attendre sur un hypothétique calendrier des grands chantiers, parce que la problématique des réalisations de prestige est aujourd'hui totalement bouleversée.*

*Au surplus, vu l'état de la patinoire, j'imaginai que la Municipalité distinguerait clairement, d'une part les travaux d'assainissement à très court terme, qui doivent impérativement être réalisés d'ici le début de l'automne pour assurer le bon déroulement de la prochaine saison, et d'autre part les travaux d'amélioration à plus long terme, en combinaison par exemple avec des équipements sportifs qui pourraient se construire sur Prairie Nord (salles de gymnastique et piscine, au hasard), mais dont la conception et la réalisation prendront plusieurs années. »*

**Il enchaîne avec les remerciements concernant les réponses apportées à ses questions relatives aux feux d'artifice.**

*« Je remercie la Municipalité pour les réponses aux questions à propos des feux d'artifice du premier août : je suis heureux de constater qu'elle partage mes préoccupations et je la remercie.*

*Je prends acte que le problème est réglé en 2020 grâce à la Covid-19 : c'est un des très rares côtés positifs de ce virus pervers.*

*Certes, et je l'avais annoncé d'emblée, on ne va pas résoudre le réchauffement climatique dans le monde en supprimant les feux d'artifice à Morges. Mais on va encore moins le résoudre en continuant de polluer et en se donnant bonne conscience en compensant les émissions de CO<sub>2</sub>. Autant je salue tous les efforts de la Municipalité pour diminuer l'empreinte carbone, autant je suis interpellé par cette recherche de compensations qui donne l'illusion de résoudre le problème.*

*Bien sûr, le renoncement aux feux d'artifice du premier août n'aura pas la même incidence que la planification énergétique territoriale qui nous a été présentée tout à l'heure. Mais je redis que la ville de Morges a un devoir d'exemplarité et qu'elle doit aussi faire de la pédagogie : à cet égard, la suppression des feux d'artifice, mesure certes infiniment modeste, mais d'un impact assurément tout sauf dérisoire (il suffit pour s'en convaincre de voir les réactions qu'on provoque juste en suggérant l'idée),*

*a le mérite d'être concrète, symbolique et psychologique, et elle est susceptible de sensibiliser une large couche de la population. Merci donc à la Municipalité de poursuivre ses réflexions dans ce sens. »*

*Mme Claudine DIND exprime que si elle a bien compris la réponse de la Municipalité, un seul club gère les terrains, la buvette et les vestiaires. Elle se réjouit de la reprise de la gestion par la commune comme c'est le cas pour d'autres infrastructures sportives. Elle se permettra de revenir à la tribune cas échéant.*

**M. Josef WEISSEN** remercie pour la réponse technique et d'action possible au niveau cantonal. Ce qu'il peut lire dans la presse l'inquiète toutefois, mais il remercie la Municipalité pour sa réponse.

### **23. Questions, vœux et divers.**

**M. Jean-Marc NARR** en tant que père de famille avec des enfants en bas âge aime emmener sa tribu sur les quais, d'autant plus lorsque ceux-ci sont fermés aux voitures le dimanche, en cette sortie de COVID. Toutefois, la quiétude de ces ballades est de plus en plus troublée par des nuées de vélos, trottinettes et trottinettes électriques, zigzagant entre les promeneurs à des vitesses souvent disproportionnées. Afin de prévenir des tensions et d'hypothétiques accidents, il pose cette question à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle prévu d'aménager des voies de circulation spécifiques aux différents moyens de transports, par exemple une voie réservée aux vélos et autres engins et une zone réservée pour les piétons ?

**M. Jean-Bernard THULER** constate comme retombée bénéfique du corona virus l'agréable surprise de voir se dérouler le Marché sur la Place des Sports. Il trouve que c'est une excellente porte d'accueil de la ville et cela change des voitures à la dominante grise assez triste.

**M. Jean-Pierre MORISSETTI** s'interroge car le Conseil avait voté un crédit d'études pour la transformation du collège de Chanel et il est content d'avoir reçu des informations à ce sujet ce soir. Cependant, il aurait trouvé agréable que la Municipalité prenne aussi le soin d'informer le Conseil des tenants et des aboutissants, tout comme des effets secondaires qu'il a découvert lors de la mise à l'enquête et qui touchent les jardins familiaux. Ceci avant de notifier des résiliations de bail aux détenteurs d'une parcelle jardinable en leur promettant par ailleurs des surfaces de près de la moitié des actuelles. Il imagine qu'ils ont été un peu déçus. Si le projet du collège est très intéressant, c'est fort du déplacement de la moitié de la zone des jardins familiaux depuis une parcelle d'utilité publique (statut actuel) dans une zone verte en grande

partie ombragée d'un autre quartier qui l'interroge. Ceci est-il compatible quant à la zone imaginée, zone d'utilité publique contre une zone verte ? est-ce qu'une mise à l'enquête spécifique aux jardins ne devrait-elle pas avoir lieu ? n'ayant pas eu le loisir de transmettre préalablement cette interrogation, il remercie la Municipalité pour une réponse au mois de septembre.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h10 et la séance est close.

Le Président

Laurent Pellegrino

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet



Morges, le 10 juin 2020

**Interpellation PLR relative aux «Conséquences du Covid-19 sur les finances de la Ville de Morges ?»**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La crise du Covid-19 bouleverse l'année 2020 de manière incroyable et inimaginable, tant sur le plan individuel (professionnel, psychologique) que collectif (relationnel, économique).

Parmi les éléments chahutés, il y a bien entendu les finances de la Ville. Le budget 2020, adopté par le Conseil avant le début de la crise, ne pourra évidemment pas être respecté. Deux mois d'arrêt presque complet des activités et une reprise progressive et compliquée auront forcément un impact, par exemple sur les TPM, les taxes, le théâtre, les rentrées fiscales, la participation aux frais de la PRM, etc. Il est toutefois difficile d'en estimer l'ampleur, qui peut aller du *pas très grave* au *très inquiétante*, sans une analyse approfondie.

Certains de nos commerces, de nos entreprises, de nos acteurs culturels et sportifs, ne pourront peut-être pas survivre à cette crise et auront besoin d'un soutien complémentaire aux aides mises en place par la Confédération et le Canton. Pour savoir dans quelle mesure notre Municipalité pourra s'engager, il est essentiel de connaître l'état financier de notre Ville dans cette sortie de crise.

Dès lors le groupe PLR pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quelles sont les charges supplémentaires déjà engagées et celles qui sont encore prévisibles ?
2. Quelles sont les diminutions de revenus attendues ?

*Richard Bouvier*

*Hauke Saban*

*J. Nard*  
JEAN-ITARE NARD

*X. Tréutrey*  
X. TRÉUTREY

*P. Benoit*  
PASCAL DE BENOIT

Richard Bouvier  
Président PLR Ville de Morges  
Au nom du groupe PLR

*J.H. Zussinger*  
J.H. ZUSSINGER

Postulat groupe PLRM

### Les conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique

La sortie du semi-confinement indique que rien ne sera simple pour que l'activité économique puisse reprendre dans de bonnes conditions. Déjà, de mauvaises nouvelles sur le plan de l'emploi sont annoncées. Le recours au chômage partiel ne suffira vraisemblablement pas à sauver tous les postes de travail et des licenciements sont à craindre.

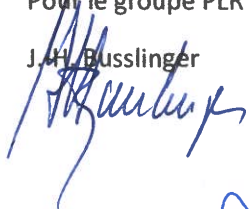
Il est dès lors important de tout mettre en œuvre pour que commerçants et entreprises puissent, dans un climat de confiance restauré, d'une part retrouver un niveau d'activité qui leur permette de sauvegarder un maximum d'emploi, d'autre part conserver autant que possible les liquidités dans l'entreprise afin d'honorer leurs engagements et d'éviter des situations de faillite.

La collectivité publique peut et doit agir pour contribuer à ce redressement. Par le présent postulat, le groupe PLR demande à la Municipalité un rapport qui portera en premier lieu sur son appréciation des conséquences de la crise sur le plan économique, en termes d'emplois notamment. Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur le service de la promotion économique qui établit le lien avec les entreprises morgiennes. Le rapport portera en second lieu sur les pistes que la Municipalité compte développer pour accompagner et autant que possible faciliter le redressement. Cela peut concerner la mise à disposition de places de parc supplémentaires pour attirer les chalands en Ville, l'exonération de certaines taxes, l'extension et/ou l'aménagement des horaires d'ouverture des commerces ou d'autres mesures.

Il va de soi que ce rapport est attendu pour être discuté au Conseil communal du mois de septembre prochain. Parce que l'avenir de la place économique morgienne se jouera certainement ces prochains mois, nous avons le devoir d'être réactifs et rapides. Il en va des emplois et, en définitive, de l'animation de la Ville.

Pour le groupe PLR


J.-H. Busslinger



Richard Bouvier

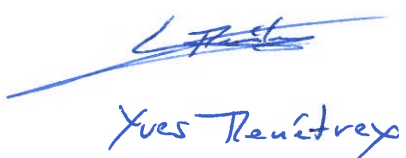


J. Nann



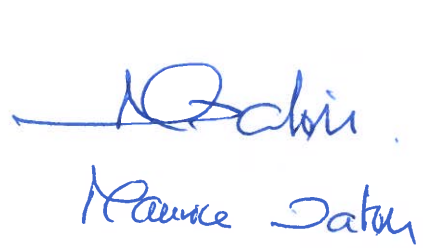
JEAN-TANC NANN

X. Treutrey



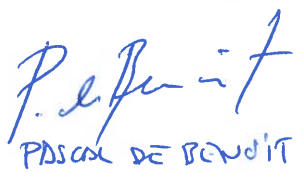
Yves Treutrey

M. Sator



Maurice Sator

P. de Bénédict



PASCAL DE BÉNÉDICT